INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX

FORMATION
www.marque-nf.com

DOSSIER PEDAGOGIQUE

FORMATION INITIALE D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Cette formation est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel "FSE Martinique Etat" 2014-2020

Siret 384 938 189 000 63 – Code APE 8559 A
Rivière l'Or ♦97212 SAINT-JOSEPH ♦MARTINIQUE
Tél. : 0596.42.56.56 – Fax : 0596.50.31.39 http://www.urass-ifmes.com

DOSSIER PEDAGOGIQUE DE FORMATION

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

(Référence : NF 50760)

Domaine de formation : réf. Formacode : 44083, NSF : 332

Ce dossier comporte trois grandes parties : la présentation des informations relatives à l'organisme de formation – la présentation des informations relatives à la formation – la présentation des informations relatives à l'action de formation.

ORGANISME DE FORMATION

URASS-IFMES

UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX
(Organisme dispensateur de formation initiale et continue en travail social depuis 1974)

ADRESSE : Rivière l'Or 97212 Saint-Joseph, Martinique
CODE APE : 8559A
SIRET : 384 938 189 000 63
ASSOCIATION LOI 1901
ORGANISME JURIDIQUEMENT RESPONSABLE : URASS
URL : http://www.urass-ifmes.com

MODALITES DE CONTACT

Téléphone : 0596 42.56.56
Mail : coontact@urass-ifmes.com
Dates et heures d'ouverture :
Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h00 à 13h00

RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

Mr Pierre MONTLOUIS-CALIXTE

SOMMAIRE

1. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES 5

1.1. Moyens humains et logistiques 5

1.2. Insertion professionnelle 5

1.3. Budget 6

1.4. Potentiel en matière de domaine de formation et de modalités d'intervention 6

2. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION 7

2.1 Principes fondamentaux 7

2.1.1 L'alternance 7

2.1.2 La pluridisciplinarité 7

2.1.3 Le savoir professionnel 7

2.1.4 L'inscription de la formation dans un processus de professionnalisation 7

2.2 **Présentation de la formation 8**

2.2.1 Objectifs poursuivis 8

2.2.2 Contenu 8

2.2.3 Résultat attendu 8

2.2.4 Présentation du métier 8

2.1.5 Débouchés possibles en termes de métiers 9

2.1.6 Niveau d'entrée et de sortie des apprenants 10

2.1.7 Moyens humains et techniques mobilisés 10

2.1.8 Résultats à l'examen 10

3 ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE 11

3.1 Modalités d'admission en formation 11

3.1.1 Conditions d'admission 11

3.1.2 Conditions d'allègements et de dispenses 11

3.2 **Déroulement prévu 12**

3.2.1 Généralités 12

3.2.2 La formation théorique 12

a) Présentation 12

b) Validation de la conception et suivi de la formation 16

c) Prise en compte des attentes des étudiants 16

3.2.3 La formation pratique 17

a) Démarche pédagogique et objectifs 17

b) Les conventions de stages 18

c) Le partenariat avec les sites de stages 19

d) Le tutorat de stage 19

3.3 Modalités pédagogiques et d'évaluation 21

3.3.1 Modalités d'évaluation des étudiants 21

a) Modalités d'évaluation en cours de formation 21

b) Validation des domaines de compétences en fin de formation en centre d'examen 22

3.3.2 Modalités d'évaluation et d'amélioration de la formation 25

a) Evaluation de la formation et des services 25

b) Amélioration de la formation 25

3.4 Accompagnement individualisé en cours de formation 26

3.5 Modalités financières 27

Annexe 1 : Liste des formateurs 27

Annexe 2 : Tableau de répartition des unités d'enseignement 29

I. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

1.1 MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES

Les données relatives au personnel pour l'année 2017 se déclinent comme suit :

- Salariés permanents……17
  (Correspondant à 16,5 **E**quivalent **T**emps **P**lein dont 1 formateur)
- Formateurs en contrat d'usage……. 100
  (Soit 7 ETP).

Le centre de formation IFMES est implanté sur le site de Rivière l'Or à Saint-Joseph sur environ un hectare et demi.
Construit depuis plus de quarante ans, cet espace hébergeait le Foyer des Garçons de Rivière l'Or. Il a fait l'objet de rénovations afin de rendre les locaux compatibles avec l'activité de formation. La configuration du site est la suivante :

1°) Locaux dédiés aux cours

- Bâtiment Espoir : 3 salles de cours soient….....300 m²
- Bâtiment Solidarité : 3 salles de cours soient…….. 200 m²
- Bâtiment Citoyenneté : 4 salles de cours soient……. 300 m²

2°) Locaux dédiés à la documentation

- Centre de documentation…….. 250 m²

3°) Autres locaux

- Bâtiment de l'Avenir…… 100 m²
- Bâtiment de l'Identité……... 150 m²

4°) Locaux dédiés à l'Administration

- Bâtiment Ténacité…… 350 m²
- Bâtiment des Libertés……20 m²

Soit au total 1050 m² de locaux dédiés à la formation et 620 m² dédiés au fonctionnement et au bureau des étudiants.

1.2 INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour répondre de ses obligations et rendre compte, conformément à la convention qui lie l'IFMES et la Région Martinique, du taux de placement à 6 mois des étudiants, le centre de formation s'est organisé en recrutant une chargée d'insertion qui a pour missions essentielles de :

- réaliser les statistiques relatives à l'insertion professionnelle des étudiants de l'IFMES (diplômés ou pas),
- favoriser la relation entre ces mêmes étudiants et les employeurs en tenant à jour un fichier sur l'état du marché,

- accompagner les étudiants dans leur recherche d'emploi par la réalisation d'unités d'enseignement, de technique de recherche d'emploi.

Ces missions ne sont pas exhaustives, puisque la chargée d'insertion accompagne les étudiants en cours de formation sur la recherche des lieux de stage afin d'aider à la construction d'un projet professionnel cohérent par rapport au projet de chaque stagiaire.

1.3 BUDGET

Le budget de l'organisme pour la formation initiale pour 2019 est de 2 058 021 euros.

1.4 POTENTIEL EN MATIERE DE DOMAINE DE FORMATION ET DE MODALITES D'INTERVENTION

L'IFMES propose des formations initiales et continues certifiantes ou non, sur catalogue et sur mesure. Les formations sont réalisées sur site ou hors site.

La formation s'inscrit dans un processus de professionnalisation, de construction de l'identité professionnelle et de développement des compétences.

II. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION

2.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1.1 L'alternance

Elle permet la jonction créative de la théorie et de la pratique, elle donne un sens à l'une et l'autre dimension du savoir et du savoir-faire professionnel.
L'alternance produit de la connaissance et renforce la compétence professionnelle.

2.1.2 La pluridisciplinarité

C'est une exigence de l'esprit et une compréhension de toutes les facettes d'un même objet. La complexité des phénomènes sociaux oblige à une confrontation des différents savoirs disciplinaires.

2.1.3 Le savoir académique

Le savoir s'élabore à l'université : c'est le lieu par excellence d'acquisition des savoirs fondamentaux.
Un partenariat est instauré avec l'Université des Antilles (UA) en particulier.
La mise en œuvre du dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD) s'applique aux formations sociales professionnelles de manière à favoriser la reconnaissance sociale des étudiants ainsi que leur perspective de progression.

2.1.4 Le savoir professionnel

C'est un processus d'appropriation des outils professionnels qui permet de fonder l'identité du travailleur social en général et de son savoir-faire spécifique dans une filière en particulier.

2.1.5 La transversalité à l'intérieur du socle commun

Ce dernier principe est celui qui permet une approche globale pour comprendre la complexité des phénomènes sociaux et du travail social.
Cette approche transversale renforce l'aptitude à dépasser une approche segmentaire et parcellaire des pratiques sociales pour mieux saisir et mieux répondre aux préoccupations et demandes des personnes ,des groupes, sujets et acteurs de l'action sociale et éducative.

2.1.4 L'inscription de la formation dans un processus de professionnalisation

Notre projet s'articule autour de 6 axes de développement de l'identité professionnelle :

- Axe 1 : Construire une démarche éthique et un positionnement professionnel.
- Axe 2 : Se mettre dans une position d'ouverture afin de comprendre et appréhender la complexité et les mutations du monde contemporain pour se situer dans le travail social.
- Axe 3 : Identifier et prendre en considération la diversité des publics et leurs spécificités.
- Axe 4 : Inscrire son action au sein de collectifs en privilégiant une démarche participative des publics.
- Axe 5 : Observer, repérer, analyser et diagnostiquer les problématiques éducatives et sociales.

- Axe 6 : S'approprier les modalités de l'intervention éducative et sociale.

Les principes liés aux axes :

- Un axe s'inscrit dans la totalité de la durée de la formation, à savoir 24 mois.
- L'ensemble des 6 axes constitue un repère pour les étudiants comme pour les formateurs dans la construction du positionnement professionnel. Ils permettent aux étudiants de prendre la mesure et d'orienter leur parcours de formation.

2.2 PRESENTATION DE LA FORMATION

Cadre règlementaire

- Arrêté du 29 juin 2004 relatif au DEASS
- Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au DEASS.
- Circulaire interministérielle du 5 décembre 2011 relative à la mise en crédits Européen (ECTS) des formations préparant aux diplômes post baccalauréat du travail social.
- Arrêté du 22 Août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

2.2.1 Objectifs poursuivis

- S'approprier les connaissances des problématiques sociales et du public en difficulté.
- Acquérir des compétences pour mener des interventions sociales, individuelles ou collectives auprès des personnes et des familles,
- Acquérir des méthodologies et techniques d'analyse et d'intervention, dans le respect d'une démarche éthique et déontologique.

2.2.2 Contenu

1740 heures de formation théorique et 1820 heures de stage.

2.2.3 Résultat attendu

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

2.2.4 Présentation du métier

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.[1]

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

[1]Références : Code de l'action sociale et des familles : articles L411-1 et D451-29 à R451-36

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.
Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

Rôles et fonctions
L'assistant de service social évalue, analyse la situation de la personne et co-construit un plan d'action négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés.
Il intervient soit en individuel (intervention sociale d'aide à la personne), soit en collectif (travail social collectif).
En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'assistant de service social est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

Selon son contexte d'exercice, l'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluri professionnelle et est en lien avec des partenaires du territoire.
Il initie, participe, pilote des actions collectives et de groupes, dans une dynamique d'équipe, de partenariat et de réseau en favorisant l'implication des personnes.
Il promeut des actions de prévention et participe au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. En fonction de ses missions et du cadre institutionnel, l'assistant de service social peut être amené à effectuer des visites à domicile et des accompagnements extérieurs.

Par une posture de veille professionnelle, l'assistant de service social développe une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations.
Il est force de proposition pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie. Il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions, d'autres professionnels, d'élus, de partenaires...
Il continue à se former tout au long de sa vie professionnelle pour développer ses connaissances et ajuster sa pratique aux évolutions sociétales.
Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le.la professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions tutorales auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

2.2.5 Débouchés possibles en termes de métiers

Employeurs
Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)…

Politiques sociales
Protection de l'enfance en danger, insertion sociale et professionnelle, protection sociale, protection judiciaire de la jeunesse, santé, médico-sociale…

Lieux d'intervention
Conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, commune, mission locale, pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse de Mutualité sociale agricole, Aide sociale à l'enfance (ASE), milieu scolaire ; entreprises…

2.2.6 Niveau d'entrée et de sortie des apprenants

Les candidats à la formation doivent avoir un niveau 4, avoir passé avec succès les épreuves de sélections à l'entrée en formation
L'obtention du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social confère le niveau 6 aux lauréats.

2.2.7 Moyens humains et techniques mobilisés

Une trentaine de formateurs interviennent sur le dispositif de formation.
Une trentaine d'établissements et services accueillent les étudiants en stage, sur le territoire.

2.2.8 Résultats à l'examen

Le taux de réussite à l'examen est d'environ 50%.

III. ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

3.1 MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION

3.1.1 Conditions d'admission

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire du baccalauréat ;

2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;

3° Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

3.1.2 Conditions d'allégements et de dispenses

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.
Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. Les titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.

Quels que soient les domaines de compétences déjà validés par le candidat, cette période de formation pratique peut porter sur la mise en œuvre des compétences de l'ensemble des domaines de compétence du diplôme.
Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D.451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

3.2 DEROULEMENT PREVU

3.2.1 Généralités

La formation comporte 1740 heures d'enseignement théorique et 1820 heures de formation pratique (52 semaines).
La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.
Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe II "référentiel de formation" du présent arrêté.

En référence au système européen de crédits capitalisables et transférables, la formation est présentée dans quatre domaines de formations et répartie dans différentes Unités d'Enseignement (UE) (annexe 2).
Les UE se composent de temps de cours, de stage ou d'une combinatoire des deux.
Une année de formation se compose de deux semestres. Le premier semestre se déroule de septembre à janvier et le second de février à juillet. Les UE sont réparties sur six semestres, soit trois ans.
Chaque semestre permet à un étudiant ayant validé toutes ses UE de capitaliser 30 crédits. La capitalisation des crédits se fait tout au long de la formation.
La formation permet de capitaliser 180 crédits.

3.2.2 La formation théorique

a) Présentation

La progression pédagogique construite sur les 6 semestres tient compte de l'alternance et de la progression des apprentissages.
La montée en compétences s'organise en 6 étapes structurant l'organisation de la formation : connaître – comprendre – expérimenter – analyser – maîtriser – formaliser.

Les 1740 heures de formation sont réparties dans les domaines de compétences suivants :

Domaine de compétence n°1 : Intervention professionnelle en travail social (650 heures)
Domaine de compétence n°2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 heures)
Domaine de compétence n° 3 : Communication professionnelle en travail social (248 heures)
Domaine de compétence n°4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 heures)

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT PAR DOMAINES DE FORMATION

DF1 : INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL (650 HEURES)										
Code	Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	S	HC	HS	TTP	CTT	ECTS	ECTS Contrôle continu	ECTS Epreuve terminale	Modalité de validation de l'UE
S1T/S1	Fondamentaux de l'intervention sociale (I)	1	234	- 140	90	464	15 (9H théorie 6H pratique)			Validation stage et devoir sur table
S2S6	Découverte de l'intervention sociale	2	9	140	48	197	6	-	-	Validation du stage
S2T7	Fondamentaux de l'intervention sociale (II)	2	122	-	48	170	6	-	-	Devoir de psychopathologie
S3S11	Intervention sociale individuelle	3	6	245	68	319	10	-	-	Validation du stage
S3T/S13	Les Fondamentaux de l'intervention sociale (III)	3	93		64	157	5			Devoir sur table et ép. de certification
S4S19	Intervention sociale et collective	4	21	-	10	31	1			Présentiel et ép. de certification
S5T/S21	Fondamentaux de l'intervention sociale (IV)	5	80	245 -	100	425	14			Validation stage et présentiel
S6S28	Les pratiques sociales et les évaluations	6	85	-	107	192	6			Ep de certification
TOTAL			**650**	**770**	535	1955	63			

S : Semestre **HC :** Heures de cours **HS :** Heures de stage
TTP : Temps de Travail Personnel **CTT :** Charge de travail totale

DF2 : ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION (574 HEURES)										
Code	Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	S	HC	HS	TTP	CTT	ECTS	ECTS Contrôle continu	ECTS Epreuve terminale	Modalité de validation de l'UE
S1T2	Le projet et initiation aux méthodes de recherche en travail social	1	42	-	52	94	3			Devoir sur table
S1S5	Diagnostic social territorial	1	36		52	88	3			Devoir sur table
S2T/S8	Initiation aux méthodes de recherche en travail social (II)	2	81	-	48	129	4			Dossier de recherche et présentiel
S3T/S12	Méthodologie de recherche (III)	3	57	-	60	117	4			
S4T/S17	Précarité et diagnostic social territorial	4	48	-	24	72	3			Présentiel
S4S18	Mémoire	4	11	- 245	44	300	10			Validation du stage
S5T/S22	Diagnostic social territoire	5	42		23	65	2			Présentiel
S6S26	Mémoires et territoires	6	161	-	155-	316	11			Ep de certification
S6S27	Réunions et accompagnement des familles	6	96		5	101	3			Présentiel
TOTAL			**574**	**245**	463	**1282**	**43**			

S : Semestre **HC :** Heures de cours **HS :** Heures de stage
TTP : Temps de Travail Personnel **CTT :** Charge de travail totale

DF3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL (248 HEURES)										
Code	Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	S	HC	HS	TTP	CTT	ECTS	ECTS Contrôle continu	ECTS Epreuve terminale	Modalité de validation de l'UE
S1T3	Organisation des institutions (I)	1	36	-	71	107	4			Présentiel
S2T9	Communication professionnelle (I)	2	63	-	40	103	4			Devoir sur table
S3T/S15	Communication professionnelle et travail en équipe (II)	3	77		53	130	5			Devoir sur table
S4S20	Diagnostic social territorial	4	23	175	48	246	8			Validation du stage épreuve en langue
S5T23	Fonctionnement des organisations sociales	5	26	-	6	32	1			Présentiel
S6S29	Préparation à l'épreuve de certification	6	23		105	128	4			
TOTAL			**248**	**175**	323	746	26			

S : Semestre **HC :** Heures de cours **HS :** Heures de stage
TTP : Temps de Travail Personnel **CTT :** Charge de travail totale

DF4 : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, INTERINSTITUTIONNELLES ET PARTENARIALES (268 HEURES)										
Code	Intitulé de l'unité d'enseignement	S	HC	HS	TTP	CTT	ECTS	ECTS Contrôle continu	ECTS Epreuve terminale	Modalité de validation de l'UE
S1T4	Cadre juridique du travail social	1	57	-	90	147	5			Devoir sur table
S2S10	Diagnostic social territorial (II)	2		245	56	301	10			Validation du stage
S3T/S14	Cadre réglementaire et pratique du travail social (I)	3	103		74	177	6			Devoir sur table
S4T/S16	Cadre réglementaire en travail social (II)	4	32	175	44	251	8			Validation du stage et devoir sur table
S5T/S24	Politiques sociales et travail en partenariat et en réseau	5	68	210	100	378	13			Ep de certification
S6T25	Politiques sociales	6	8		155	163	6			Ep de certification
TOTAL			**268**	**630**	519	1417	48			

Une partie des cours est dispensée en transversalité et fait l'objet d'un tronc commun aux formations d'éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants et assistant de service social. Les cours dispensés en transversalité sont répartis sur 6 semestres.
Des semaines thématiques sont organisées. Dans ce cadre nous faisons appel à des professionnels et aussi à des personnes concernées ou accompagnées dont les témoignages viennent enrichir les savoirs et nourrir la réflexion des étudiants.

SEMESTRES	**VOLUME DE COURS THEORIQUES**	**COURS SPECIFIQUES**	**COURS TRANSVERSAUX**		**%COURS TRANSVERSAUX**
			UA	IFMES	
SEMESTRE 1	405	150	39	213	62%
SEMESTRE 2	275	155	30	114	45%
SEMESTRE 3	336	112	58	158	71%
SEMESTRE 4	135	93	10	32	31%
SEMESTRE 5	216	135	48	59	7 %
SEMESTRE 6	373	365	0	8	2 %
TOTAL	**1740**	**996**	**165**	**579**	51%

b) Validation de la conception et suivi de la formation

Les formateurs interviennent en enseignement général et ou professionnel. Ils sont recrutés en fonction de leurs diplômes en enseignement général et des diplômes et de leur expérience en enseignement professionnel, conformément à la règlementation des formations en travail social. Leur aptitude à dispenser un enseignement est appréciée en fonction de leur diplôme, du test passé en interne, des évaluations réalisées par les étudiants et de la convention de partenariat qui lie l'école à l'université.
La conception des cours fait l'objet d'une validation par le responsable de formation. Ainsi, chaque formateur remet avant le début de sa première intervention et en cas de modification de son cours la structure de l'intervention (syllabus) par séquence. Le syllabus validé par le responsable de formation porte le logo de l'école. Les supports de cours (documents divers) utilisés par les formateurs sont également validés par le responsable de formation et portent le logo de l'école. Les formateurs notent sur le classeur du groupe les interventions réalisées à chaque séance.
Le suivi de la formation se fait mensuellement, par le responsable de formation, à partir des syllabus validés et du classeur du groupe sur lequel figurent les interventions réalisées. Il donne lieu à un réajustement de la formation en cas d'écart entre le déroulement prévu et la réalisation de la prestation.

c) Prise en compte des attentes des étudiants

Les étudiants sont accueillis le premier jour de la formation par le responsable de formation, le responsable pédagogique et le directeur. Le déroulement de la formation leur est présenté et

leurs attentes sont prises en compte par le biais du projet de formation qu'ils élaborent en début de formation et remettent au responsable de formation.
Les attentes des étudiants sont transmises aux formateurs lors de la réunion de formateurs du début d'année par le responsable de formation. Les attentes recensées peuvent être remontées par le responsable de formation avant la réunion lors d'échanges individuels avec les formateurs ou en réunion d'équipe si besoin.
Les formateurs prennent également en compte les attentes des étudiants lors de leur première intervention et font remonter au responsable de formation les attentes sortant du cadre de leur prestation.
En cas d'écart conséquent entre les attentes de l'étudiant et les objectifs de la formation, celui-ci est rencontré afin de déterminer la suite à donner à la formation. Le donneur d'ordre est informé de l'écart constaté et de la décision prise, en cas d'arrêt de la formation.

3.2.3 La formation pratique

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

a) Démarche pédagogique et objectifs

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la durée obligatoire de la formation pratique est de 52 semaines (1790 heures). Elle se déroule comme suit :

- Une 1ère période de formation pratique de 8 semaines est suivie au cours des deux premiers semestres. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent titulaire du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

- Les 2ème et 3ème périodes de formation pratique sont d'une durée totale de 44 semaines. Elles peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Ces deux périodes de formation portent de façon équivalente sur l'accompagnement individuel et l'intervention sociale d'intérêt collectif. La formation pratique portant sur l'accompagnement individuel s'effectue obligatoirement auprès d'un référent professionnel titulaire du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

La formation pratique participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.
Les objectifs de stage prennent en compte le niveau de connaissance des étudiants et leur expérience professionnelle.

Déroulement de la formation pratique	**Objectifs généraux**
1ère période de formation pratique : 8 semaines à réaliser au cours des 2 premiers semestres. La totalité de la formation pratique s'effectue auprès d'un référent professionnel ASS.	Les objectifs de cette première période de formation pratique sont : - Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution et du service social - Identifier les fonctions et les activités de l'ASS - Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs - Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné - Confirmer son projet professionnel.
2ème et 3ème périodes de formation pratique d'une durée globale de 44 semaines : Les périodes de formation portent de façon équivalente sur l'accompagnement individuel et l'intervention sociale d'intérêt collectif. Ces périodes peuvent se dérouler sur 2 ou 3 sites qualifiants. La formation pratique portant sur l'accompagnement individuel s'effectue obligatoirement auprès d'un référent professionnel ASS	La finalité de ces périodes de formations pratiques est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel, la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, ces périodes de formation visent à : - Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective - Analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention - S'inscrire dans un travail d'équipe - Appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné - Identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés - Créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide - Créer les conditions de mobilisation de la personne ou du groupe accueilli ou accompagné - Elaborer une communication professionnelle dans le respect des règles relatives au secret professionnel - Créer, utiliser des outils de communication internes et externes - Organiser une veille en lien avec les situations rencontrées sur le site qualifiant - Mettre en œuvre les dispositifs de politiques publiques

b) Les conventions de stages

Chaque formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, l'étudiant et le responsable de la formation pratique. Cette convention précise les modalités de déroulement de la formation pratique, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Elle précise également les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil des étudiants établi par le site qualifiant.

Les objectifs de la formation pratique sont précisés à l'annexe III "Objectifs des périodes de formation pratique" de l'arrêté.

c) Le partenariat avec les sites de stage

Pour chaque stage une réunion est organisée à l'IFMES dans la semaine ou la quinzaine après le démarrage du stage. Cette réunion a pour but d'échanger avec les référents et les étudiants sur le contenu de la formation et les objectifs de stage.
Le bilan se déroule dans la quinzaine qui précède la fin du stage.

Le référent doit être un professionnel occupant les fonctions visées par la formation d'assistant de service social. Le référent désigné par le responsable du site qualifiant a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire sous la responsabilité du directeur de l'institution et il convient qu'il soit titulaire du diplôme préparé ou d'une qualification de même niveau.

Les étudiants disposent des objectifs de stage, dès le début de leur formation. Ce document présente l'ensemble des périodes de stage et des objectifs sur les années de formation.
Lors des bilans semestriels avec la promotion, le déroulement des stages et leur organisation sont l'objet d'échanges.
Lors les bilans individuels semestriels, les attentes des étudiants ont prises en compte.

Les étudiants participent à la réunion des formateurs terrains et aux groupes d'analyse des pratiques. Ces temps d'échange et de réflexions sont nécessaires à la compréhension des objectifs de stages.
Les étudiants font l'objet, pour chaque période de stage, d'une visite de stage en présence de leur tuteur, un formateur de l'école. Ce temps d'échange avec le site qualifiant permet d'évaluer le degré d'apprentissage de l'apprenant.
Cette visite de stage fait l'objet d'une fiche complétée par le formateur de l'école et signée par le tuteur de stage.
Les fiches figurent dans le dossier de la promotion.

Les attentes des stagiaires sont décrites par écrits avant leur en stage. Les objectifs personnels proposés par l'étudiant viennent en complément des objectifs du centre de formation.
Chaque stage fait l'objet d'une validation ou pas des objectifs. Ce document figure dans le livret de formation de chaque étudiant.

d) Le tutorat de stage

Le référent doit être un professionnel occupant les fonctions d'assistant de service social ou avoir un diplôme de niveau II ou supérieur.

Le référent désigné par le responsable du site qualifiant a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire sous la responsabilité du

responsable de l'institution et il convient qu'il soit titulaire du diplôme préparé ou d'une qualification de même niveau.

Il prend en compte les attentes du stagiaire à partir du projet de stage élaboré par celui-ci avant l'entrée en stage.

En cas d'écart conséquent constaté entre les attentes de l'apprenant et les objectifs du stage le référent de stage contacte le responsable de formation afin de déterminer de la suite à donner. Une rencontre est organisée si besoin sur site de stage en cours de stage.

PRESENTATION DU CYCLE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

<table>
<tr><th>Année</th><th>Sept</th><th>Oct</th><th>Nov</th><th>Dec</th><th>Janv</th><th>Fev</th><th>Mars</th><th>Avril</th><th>Mai</th><th>Juin</th><th>Juillet</th></tr>
<tr><td rowspan="2">1ère Année</td><td colspan="5">SEMESTRE 1</td><td colspan="6">SEMESTRE 2</td></tr>
<tr><td colspan="4">COURS</td><td>Stage
4 sem</td><td>Stage
4 sem</td><td colspan="2">COURS</td><td>Stage 7 sem
Cours/stage</td><td>COURS</td></tr>
<tr><td rowspan="2">2ème Année</td><td colspan="4">SEMESTRE 3</td><td colspan="6">SEMESTRE 4</td></tr>
<tr><td>Stage 7 sem
Cours/stage</td><td colspan="4">COURS</td><td>COURS</td><td colspan="3">Stage 17 semaines
Cours/stage</td><td>COURS</td></tr>
<tr><td rowspan="2">3ème Année</td><td colspan="5">SEMESTRE 5</td><td colspan="6">SEMESTRE 6</td></tr>
<tr><td colspan="4">Stage 13 sem
Cours/stage</td><td>COURS</td><td colspan="5">COURS</td><td></td></tr>
</table>

3.3 MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

3.3.1 Modalités d'évaluation des étudiants

a) Modalités d'évaluation en cours de formation

- La validation des unités d'enseignement

A l'issue de chaque semestre, à l'exception du semestre 6, des évaluations sont organisées sous forme de contrôle de connaissances ou de travaux à rendre, ou encore de validation de stage.
Les évaluations sont notées sur 20 et font l'objet de rattrapage si la note est inférieure à 10.
Les sujets sont élaborés par la personne chargée du cours. Ils sont arrêtés par les responsables de formation et le responsable pédagogique.
Si les objectifs de stage n'ont pas été atteints, il sera repositionné sur le parcours de formation de l'étudiant.

- La compensation

La compensation des notes s'effectue à l'intérieur d'un même DC à partir de plusieurs unités d'enseignement à la fin de chaque année (semestre 2 et semestre 4). L'étudiant qui obtient une moyenne de 10/20 à l'intérieur d'un DC bénéficie de la validation de toutes les unités d'enseignements du DC concerné.

- Passage en semestre 3 et 5

Le passage en semestre 3 et 5 est conditionné par l'obtention de 55 crédits par année. L'étudiant ayant jusqu'à 3 unités d'enseignement non validées avec des notes inférieures à 5 ne sera pas autorisé à passer en année suivante.

- Conditions de redoublement

A l'issue du semestre 2, l'étudiant qui n'est pas autorisé à passer en 2ème année devra repasser les unités d'enseignements non validées. A l'issue du semestre 4, l'étudiant qui n'est pas autorisé à passer en 3ème année de formation devra repasser les unités d'enseignement non validées.

- Présentation aux épreuves de certification

La commission d'évaluation qui se réunit au 5ème semestre décidera de la présentation de l'étudiant aux épreuves de certification en fonction du nombre de crédits obtenus au cours des 5 premiers semestres.
L'étudiant qui n'aura pas fait l'acquisition de 135 crédits à la fin du semestre 5 ne sera pas présenté aux épreuves de certification. Il sera autorisé à refaire sa 3ème année de formation.

- Epreuves de rattrapage

A l'issue des semestres 1 et 3, les étudiants n'ayant pas validé toutes les unités d'enseignement passeront les épreuves de rattrapage à l'issue des semestres 2 et 4.

b) Validation des domaines de compétences en fin de formation en centre d'examen

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification conformément à l'annexe V " Référentiel de certification " de l'arrêté. Chacun des domaines est évalué en totalité ou en partie, en cours de formation. Ces épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 :

  Présentation et soutenance d'une intervention sociale individuelle ou collective. Une présentation pour chaque formation pratique de 2ème et 3ème année permettant d'apprécier chacun des modes d'intervention.

- Domaine de certification 2 :
  - Présentation d'un diagnostic social territorial ;
  - Présentation d'un mémoire de pratique professionnelle.

- Domaine de certification 3 :
  - Elaboration d'une communication professionnelle ;
  - Etude de situation.

- Domaine de certification 4 :
  - Analyse d'une situation partenariale ;
  - Contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

En application de l'article D. 451-8 du Code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'Etat sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

- ***MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT AUX EPREUVES DE CERTIFICATION ORGANISEES A LA DJSCS***

DC2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention en travail social

<u>Mémoire de pratique professionnelle</u>

- Cours de méthodologie
- Ateliers « mémoires » animés par un universitaire et un professionnel
- Jurys blancs assurés par un universitaire et un professionnel

- ***MODALITES DE PRESENTATION AUX EPREUVES DE CERTIFICATION EN CENTRE DE FORMATION***

DC1 – Intervention professionnelle en travail social

- Intervention sociale individuelle

Présentation écrite (10 à 12 pages) notée sur 20.

Soutenance orale individuelle (30mn :10mn de présentation et 20mn d'échanges) notée sur 20.

Membres du jury / évaluateur : formateur/universitaire et professionnel confirmé du secteur

- Intervention sociale collective.

Présentation écrite (10 à 12 pages) notée sur 20.
Soutenance orale individuelle (30mn :10mn de présentation et 20 mn d'échanges) notée sur 20.
Membres du jury / évaluateur : formateur/universitaire et professionnel confirmé du secteur.

Ce DC 1 est validé par la moyenne des 4 notes.

DC2 - Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

- Présentation d'un diagnostic social territorial

Dossier écrit, élaboré individuellement ou collectivement à partir d'une problématique sociale territoriale : construction d'un diagnostic partagé. Noté sur 20.
Membres du jury / évaluateurs : formateur/universitaire et professionnel confirmé du secteur.

Ce DC2 validé par la moyenne des 3 notes.

DC3 - Communication professionnelle en travail social

- Etude de situation

Etude de situation à partir d'une situation construite par le centre de formation visant à la rédaction d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation, d'un compte rendu d'accompagnement destiné au dossier social. Noté sur 20.
Devoir sur table. Durée : 4 heures
Membres du jury / évaluateurs : formateur/universitaire et professionnel confirmé du secteur.

Ce DC3 est validé par la moyenne des 2 notes.

DC4- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux

- Analyse d'une situation partenariale

Note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale de 2ème ou 3ème année. Ecrit de 8 à 10 pages (noté sur 20).
Soutenance : présentation 10mn et 20mn d'échanges (notée sur 20).
Membres du jury / évaluateurs : formateur/universitaire et professionnel confirmé du secteur.

- Contrôle de connaissances sur les politiques publiques

Devoir sur table portant sur les politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale. Durée : 4 heures
Membres du jury / évaluateurs : formateur/universitaire.

Ce DC4 est validé par la moyenne des 3 notes.

- ***MODALITES DE PRESENTATION AUX EPREUVES DE CERTIFICATION SUR SITE QUALIFIANT***

DC3 - Communication professionnelle en travail social

- Elaboration d'une communication professionnelle

A partir du dossier de diagnostic social territorial, élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible.
Présentation orale (30 mn : présentation de 10 mn et 20 mn d'échanges.
Lieu de l'épreuve : le site qualifiant.
Membres du jury / évaluateurs : formateur/universitaire et professionnel confirmé du secteur.

Ce DC3 est validé par la moyenne des 2 notes.

- ***MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES EPREUVES DE CERTIFICATION***

DC1 – Intervention professionnelle en travail social

- Présentation et soutenance d'une intervention sociale individuelle ou collective

Cours sur les fondements de l'intervention sociale.
Cours sur la méthodologie de l'intervention sociale individuelle, accompagnement en ateliers.
Jury blanc sur l'intervention sociale individuelle.
Jury de certification sur l'intervention sociale individuelle en semestre 4.
Rattrapage.

- Présentation et soutenance d'une intervention sociale individuelle ou collective

Cours sur la méthodologie de l'intervention sociale collective, accompagnement en ateliers.
Jury blanc sur l'intervention sociale individuelle.
Jury de certification sur l'intervention sociale individuelle en semestre 5.
Rattrapage.

DC2 - Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

- Présentation d'un diagnostic social territoriale

Cours sur la notion de territoire, de développement durable, d'espace ; définition d'un diagnostic social territorial.
Atelier d'accompagnement à l'écriture du dossier. Atelier de rédaction.
Préparation à l'épreuve de certification en ½ promotion.
Jury blanc jury de certification.
Rattrapage.

DC3 - Communication professionnelle en travail social

- Elaboration d'une communication professionnelle

Préparation à la soutenance du dossier de diagnostic social territorial.
Atelier.
Préparation à l'épreuve de certification en ½ promotion.
Jury blanc.
Jury de certification.
Rattrapage.

- Etude de situation

Cours de méthodologie de l'étude de situation.
Entrainements.
Corrections.
Epreuve de certification.
Rattrapage.

DC4 Implication dans les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales

- Analyse d'une situation partenariale

Méthodologie de la note d'analyse d'une situation partenariale.
Atelier accompagnement à l'écriture de la note d'analyse.
Jury blanc.
Atelier de rédaction.
Epreuve de certification.
Rattrapage.

- Contrôle de connaissance sur les politiques publiques

Cours de politiques sociales.
Méthodologie de l'épreuve.
Entrainements.
Corrections.
Epreuve de certification.
Rattrapage.

3.3.2 Modalités d'évaluation et d'amélioration de la formation

a) Evaluation de la formation et des services

Les interventions des formateurs font chaque semestre l'objet d'évaluations par les étudiants selon des modalités définies chaque année par les responsables de formation et le responsable pédagogique.
Les services sont évalués par tous les apprenants à partir d'un questionnaire une fois par semestre. Les données sont analysées en réunion d'équipe afin de décider des mesures à prendre si besoin.
Des fiches de réclamations sont également mises à disposition des étudiants au bâtiment administratif afin de recenser et répondre aux insatisfactions liées à la réalisation de la prestation. Les réclamations sont traitées mensuellement.
En fin de cycle de formation les étudiants sortant du dispositif évaluent à partir d'un questionnaire la formation qui leur a été dispensée.
Les formateurs remplissent également un questionnaire d'évaluation de l'organisation de la formation et des servies en fin d'année. Les données issues des questionnaires d'évaluation et des réclamations sont analysées chaque année. L'analyse est suivie d'amélioration de la prestation.

b) Amélioration de la formation

L'organisation de la formation fait l'objet de réajustements à partir des évaluations effectuées par les apprenants et les formateurs.

Les réajustements sont proposés par le responsable de formation et validés par le responsable pédagogique et le Directeur.

3.4 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DES ETUDIANTS

- Projet de formation

  Chaque étudiant doit rédiger un projet de formation en début de formation qu'il transmet au responsable de filière.

- Validation du choix de stage

  Chaque étudiant est accompagné dans ses recherches de stages (correction des courriers, recherches téléphoniques) par la chargée d'insertion.
  Suivi en groupe d'analyse des pratiques,
  Évaluation de stage sur le terrain
  Corrections des écrits issus du stage

- Permanence étudiant

  Le responsable de filière reçoit les étudiants lors de permanences.

- Entretien individuel

  Le responsable de filière reçoit chaque étudiant en entretien individuel pour faire le bilan de sa formation à l'issue de chaque semestre.

- Entretien individuel à la demande de l'étudiant ou du responsable de la filière

  L'étudiant peut être reçu à sa demande ou à la demande du responsable de filière.
  Les entretiens font l'objet d'une fiche de suivi s'il est nécessaire de réaménager le parcours de formation.

- Accompagnement des redoublants post DE

  Les étudiants sont reçus en entretien individuel par le responsable de filière afin de déterminer l'accompagnement individuel afin de valider le ou les DC manquants. Ils font l'objet d'une fiche de suivi de formation sur laquelle figurent les modalités d'accompagnement.

En fonction de l'évaluation de leur parcours antérieur, DC validés au DEASS et DC à retravailler, des propositions peuvent être faites à l'étudiant :

- refaire une année complète,
- refaire une année partielle,
- refaire un stage et une préparation aux épreuves du DEASS.

Une équipe pédagogique met en œuvre le projet pédagogique.
Elle est composée d'une responsable de filière qui assure aussi la responsabilité des domaines de compétences et des unités de formation.

Interviennent sur la filière deux formateurs permanents et des intermittents qui sont majoritairement des professionnels en activité.

3.5 MODALITES FINANCIERES

La formation est cofinancée par la Collectivité Territoriale de Martinique et le Fonds Social Européen.
Les étudiants payent chaque année des droits d'inscription en formation.

ANNEXE 1

LISTE DES FORMATEURS

2019/2020

AUGUSTE CHARLERY Mario	Juriste
BIRON Marie-Andrée	Assistante de service social
BOLNET Victoire	Educatrice spécialisée
BOUDAUD Karen	Assistante sociale
CARIUS Astrid	Assistante de service social
CHARLERY Peggy	Assistante de service social
CHILLAN Claudine	Psychologue clinicienne
CHOUX Ronald	Educateur spécialisé
CORAN Christelle	Assistante de service social
DARCY Ruth	Educatrice spécialisée
DESORMEAUX Denise	Educatrice spécialisée
DIVAD Murielle	Educatrice spécialisée
DUCHEL Isabelle	Puéricultrice / Infirmière
ELGEA Isabelle	Assistante de service social
FRANCOIS Katy	Psychologue clinicienne
FRANCOIS-LUBIN François	juriste
GALIM Gilles	Educateur de Jeunes Enfants
HILAIRE Marie-Michelle	Assistante de service social
LETAL Marie-Alice	Psychologue clinicienne

JOSEPHINE Edith	Assistante de service social
LUDOSKI Antoine	Infirmier
MANDALA Ida	Action sida Martinique
MAUDET Pascale	Assistante de service social
NOUREL Rébecca	Assistante de service social
PHILIPPS Ketty	Pédagogue
PENDANT Catherine	Assistante de service social
PIEJOS Marlène	Infirmière
PIERRE Samuel	Educateur spécialisé
QUITMAN Karine	Assistante de service social
RAVENNES Emmanuelle	Assistante sociale
SERAIN Judith	Assistante de service social
SOREL Danielle	Educatrice spécialisée
SULIO Manuella	Conseillère en économie sociale et familiale
THIROT Myriam	Sociologue
THOREL Nicole	Educatrice spécialisée / Sophrologue
TOTO-GRANVILLE Anna	Psychologue clinicienne
ZOBDA-ZEBINA Mylenn	Anthropologue

ANNEXE 2

TABLEAUX DE REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS (UE)
COURS FORMATION ASS/DF/SEMESTRE

DF1. INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL (650H)

CODE UE	COURS	INTERVENANTS	1ère année				2ème année				3ème année			
			S1		S2		S3		S4		S5		S6	
			COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD
S1T/S1	Pédagogie		12	6										
S1T/S1	Positionnement professionnel		9											
S1T/S1	Le processus de socialisation, d'insertion, d'intégration et d'inclusion. Les phénomènes de discrimination, les facteurs de vulnérabilité et les processus d'exclusion.		18	6										
S2T/S7	**Semaine thématique** : **la famille.** Les définitions de la parentalité et les fonctions parentales. La relation parents-enfant, fratrie. L'évolution de la famille et des groupes familiaux				15									
S1T/S1	Histoire du travail social. L'approche socio historique du travail social. Les comparaisons européennes et internationales		12											

S1T/S1	Présentation dispositif de formation		9											
S1T/S1	Les fondements de l'Intervention sociale		30											
S2T/S7	Intervention sociale et méthodologie de l'intervention sociale individuelle				24	24	12	12						
S3T/S13	Ecriture de l'intervention sociale individuelle (atelier)							7	3					
S3T/S13	Jury blanc intervention sociale individuelle							3						
S3T/S13	Atelier de rédaction					5		3						
S3T/S13	Préparation à la certification 1/2 promo							3						
S3T/S13	Epreuve de certification							1						
S3T/S13	Rattrapage							1						
S2T/S7	Economie sociale et solidaire. L'insertion par l'activité économique. Les agents économiques. La crise économique et ses conséquences.				15	6								
S3T/S13	Economie. Le budget, notion de gestion.						9	3						
S1T/S1	Evaluation et rattrapage de psychologie		6											
S1T/S1	Psychologie normale du développement		21	12										

S1T/S1	**Semaine thématique : la santé.** Santé publique, santé communautaire et éducation à la santé		15											
S1T/S1 S2T/S7 S5T/S21	Accompagnement stage (réunion et départ)		3		3						3			
S1T/S1 S2T/S7 S3T/S13 S5T/S21	Groupes analyse des pratiques		6		6		6				6			
S5T/S21	Philosophie : le sujet										6			
S3T/S13	Psychosociologie : le groupe. Les formes des groupes. La dynamique de groupe et les interactions dans le groupe. Les groupes d'appartenance. L'animation de groupe. La régulation. La médiation.						6	6						
S3T/S13	Evaluation et rattrapage psychosocio						6							
S1T/S1	**Semaine thématique : le handicap**		15											
S2T/S7 S3T/S13	Approches des handicaps et inadaptations. Psychopathologie. Anatomie				21	6	15	6						
S3T/S13	Evaluation et rattrapage psychopa				6									
S6S28	L'urgence en travail social												6	
S6S28	L'ASS et le secret professionnel												6	

S5T/S21	Les phénomènes de violence. Les phénomènes de maltraitance. Les violences faites aux femmes et aux enfants	M. ZOBDA ZEBINA									15	3		
S6S28	La médiation												8	
S6S28	Méthodes d'approches et de comparaison des pratiques européennes et internationales												6	
S5T/S21 S6S28	Techniques d'évaluation de l'impact du projet, de l'action au niveau local, territorial.										5		12	12
S1T/S1	Travail social de groupe, communautaire et développement social		30	30					6					
S6S28	Méthode et techniques d'évaluation												12	12
S4S19 S5T/S21	Méthodologie Intervention sociale collective								6	6	12	12		
S5T/S21	Atelier accompagnement écriture intervention sociale collective										9	9		
S6S28	Jury blancs												3	
S6S28	Ateliers de rédaction												3	
S6S28	Epreuve de certification												1	
S6S28	Préparation à la certification1/2 promo												3	
S6S28	Rattrapage												1	
TOTAL		**650**	**180**	**54**	**90**	**41**	**54**	**45**	**15**	**6**	**56**	**24**	**61**	**24**

DF2. ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL (574 H)

CODE UE	COURS	INTERVENANTS	1ère année				2ème année				3ème année			
			S1		S2		S3		S4		S5		S6	
			COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD
S1T2	Les types de projets et leur articulation	D. SOREL	3											
S1T2 S2T/S8 S3T/S12	Atelier d'écriture, écrits de certification		3		3		3							
S3T/S12	Les représentations sociales. Les reproductions sociales. L'interculturalité. La citoyenneté. Les conditions de la participation de la personne ou du groupe à la vie sociale. La construction identitaire. La notion de genre. L'altérité.	M.ZOBDA ZEBINA					21	6						
S3T/S12	Evaluation et rattrapage						6							
S3T/S12	Rencontre professionnelle MMPH						6							
S6S27	Psychologie et hand												6	
S2T/S8	Place de la pers handicapée dans la société				15									

S6S26	ACTION SIDA												15	
S6S26	Impact de la précarité sur la société												9	
S4T/S17	Précarité et conséquences psychologiques								6					
S2T/S8	Méthodologie « ép. de certification »				21									
S1T/S1	La place des familles et de l'environnement de la personne et ses ressources dans le projet. La participation de la personne ou du groupe dans le projet. La réglementation et le cadre institutionnel du projet. Les types d'adhésion au projet-le contrat		12	6										
S1T/S1	Evaluation et rattrapage		6											
S5T/S22	La bientraitance										6			
S1T/S1 S2T/S8	Initiation aux méthodes de recherche		9	3	9	3								
S3T/S12	Appropriation des outils de recherches1/2groupe						6							
S3T/S12	Généralités						6							
S4T/S17	Spécificité								3					
S4T/S17 S5T/S22 S6S26	Accompagnement à l'écriture du mémoire. (ateliers)								6		15			6
S3T/S12	Point d'étape mémoire						3							

S6S26	Atelier de rédaction												3	
S6S26	Préparation à la certification1/2 promo												3	
S6S26	Jury blanc												3	
S6S26	Les courants de pensées de l'action sociale												12	11
S4T/S17 S6S26	Les approches traditionnelles et innovations sociales								3				12	9
S4T/S17 S6S26	Le territoire								3				9	3
S4T/S17 S6S26	Notion d'espace, de territoire								3				6	3
S2T/S8	Accompagnement sur le choix du mémoire				12	18								
S1T/S1 S4T/S17 S6S26	Le rural, l'urbain, le rurbain		6	12					9				3	
S1T/S1 S4T/S17 S6S26	La transition écologique, le développement durable		6	12					9	6			23	
S4T/S17	Accompagnement départ en stage								3					
S4T/S17	Groupe d'analyse des pratiques								6					
	Préparation épreuve de certification "présentation d'un diagnostic social territorial"													

S5T/S22 S6S26	Atelier accompagnement écriture du dossier										21		3	
S6S26	Atelier de rédaction												3	
S6S26	Préparation à l'épreuve de certification 1/2 promotion												3	
S6S26	Jury blanc												3	
S6S26	Jury de certification												1	
S6S26	Rattrapage												1	
S6S27	Méthodes et techniques d'animation et de réunions													
													21	12
S4T/S17	Réunion de tuteur								2					
S6S27	Secourisme												15	
S6S27	Accompagnement budgétaire des familles												16	
S6S27	Habitat insalubre												16	
S6S27	Surendettement des familles												16	
TOTAL		**574**	**45**	**33**	**60**	**21**	**51**	**6**	**53**	**6**	**42**	**0**	**213**	**44**

DF3. COMMUNICATION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL (248H)

CODE UE	COURS	INTERVENANTS	1ère année				2ème année				3ème année			
			S1		S2		S3		S4		S5		S6	
			COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD
S1T3	**Semaine thématique : les métiers**		15											
S1T3	Les organisations. Connaissance du rôle et de la place des différents professionnels. Les acteurs institutionnels : statuts, rôles, fonctions, enjeux, liens, places. L'analyse des organisations et des fonctionnements institutionnels.	CHILAN	9	6										
S2T9 S3T/S15	Communication professionnelle : Les modèles de communication et d'information – Le cadre règlementaire lié à la communication et au partage d'informations – La communication professionnelle formelle et informelle – La circulation et le partage de l'information : traitement des données à caractère personnel				6	3	9	3						

S1T3 S2T9	Ethique et valeurs du travail social. Ethique et fonctions éducatives. Ethique et communication professionnelle. L'éthique du projet.		6		3	3									
S2T9	Compréhension des dysfonctionnements. Le fonctionnement de l'équipe et ses enjeux. Les interactions et les stratégies en équipe. La dynamique d'échange et travail collectif. Les types de réunions. L'analyse et le fonctionnement.				9	3									
S2T9	Evaluation et rattrapage				6										
S2T9 S3T/S15	Ecrits professionnels				3		6	3							
S3T/S15	Les phénomènes de violences institutionnelles. La régulation des conflits						6	3							
S5T/S23	Risques psycho sociaux										6				
S5T/S23	La culture d'institution, la culture professionnelle										3				
S3T/S15 S4T/S20 S5T/S23	Langue vivante. La communication en langue vivante étrangère dans le cadre professionnel. La compréhension d'un texte professionnel en travail social.						10		10		10				

S2T9 S3T/S15	Informatique				15		15							
S3T/S15	**Semaine thématique: usage et pratique du numérique en travail social.**						15							
S4T/S20	Accompagnement départ en stage et réunion								6					
S6S29	Préparation épreuve de certification "élaboration d'une communication professionnelle" soutenance												7	
S6S29	Jury blanc												3	
S6S29	Soutenance orale épreuve de certification (1h/étudiant)												1	
S6S29	Rattrapage												1	
S2T9 S6S29	Méthodologie de l'étude de situation				6								4	
S2T9	Evaluation et rattrapage				6									
S3T/S15 S4T/S20 S5T/S23 S6S29	Entrainement						4		4		4		4	
S3T/S15 S4T/S20 S5T/S23 S6S29	Corrections						3		3		3		3	
TOTAL		**248**	**30**	**6**	**54**	**9**	**68**	**9**	**23**	**0**	**26**	**0**	**23**	**0**

DF4. IMPLICATION DANS LES DYNAMQUES INSTITUTIONNELLES, INTERINSTITUTIONNELLES ET PARTENARIALES (268 H)

CODE UE	COURS	INTERVENANTS	1ère année				2ème année				3ème année			
			S1		S2		S3		S4		S5		S6	
			COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD	COURS	TD
S1T4	Cadre juridique et institutionnel		9	3										
S1T4	Notion juridique nécessaire au travail social		18	12										
S1T4	Evaluation et rattrapage		6											
S3T/S14 S4T/S16	Politiques sociales						24	12	9	9				
S3T/S14	La coopération et médiation interinstitutionnelle en travail social. L'approche territoriale des partenariats et réseaux.						30							
S5T/S24	Semaine thématique TPR										21			
S3T/S14	Méthodologie note d'analyse d'une situation partenariale						9							
S3T/S14	Atelier accompagnement écriture de la note d'analyse d'une situation partenariale						12							

S5T/S24	Jury blanc										3			
S5T/S24	Atelier de rédaction										3			
S5T/S24	Epreuve de certification										1			
S5T/S24	Rattrapage										1			
S5T/S24	Groupe d'analyse des pratiques										7			
S1T4	Les établissements et les services de l'action sociale, éducative, et médico-sociale		3											
			3											
			3											
S5T/S24	**Semaine thématique : les grandes causes santé publique**										18			
S3T/S14	Méthodologie						6	4						
S3T/S14	Evaluation et rattrapage						6							
S4T/S16 S5T/S24	Entrainement								8		8			
S4T/S16 S5T/S24	Correction								6		6			
S6T25	Epreuve de certification												4	
S6T25	Rattrapage												4	
TOTAL		**268**	**42**	**15**	**0**	**0**	**87**	**16**	**23**	**9**	**68**	**0**	**8**	**0**